

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-1166**

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Convention constitutive d'un groupement de commande d'une orthophotographie nocturne entre la Métropole de Lyon et le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY)**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

**Conseil du 27 juin 2022****Délibération n° 2022-1166**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Convention constitutive d'un groupement de commande d'une orthophotographie nocturne entre la Métropole de Lyon et le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Avec le Grenelle de l'environnement, la France s'est dotée d'un outil d'aménagement environnemental du territoire. La trame verte et bleue (TVB), alors instituée à l'échelle nationale, a trouvé une déclinaison régionale à travers le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). En outre, la loi Biodiversité de 2016 a ajouté, à l'article L 371-1 du code de l'environnement relatif aux TVB, la nécessité de prendre en compte la gestion de la lumière artificielle la nuit.

Dans le cadre du plan nature, adopté le 21 juin 2021 par délibération du Conseil n° 2021-0599, l'axe 2 (restaurer activement les corridors écologiques) préconise la mise en œuvre d'une trame noire afin de contribuer au bon état de santé du vivant et d'améliorer la fonctionnalité de la TVB y compris pour les espèces nocturnes.

Le concept de trame noire est récent. Il consiste, notamment, en la formation ou protection d'un réseau écologique destiné spécifiquement à la biodiversité nocturne. La trame noire peut se définir comme étant un outil de planification qui se focalise sur la conservation et la protection des corridors et noyaux écologiques nocturnes.

Il s'agit désormais de matérialiser une trame verte, bleue et noire (TVBN).

La réalisation du diagnostic de la trame noire nécessite l'acquisition d'une orthophotographie nocturne. Il est proposé de mutualiser cet achat avec le SIGERLY, la Ville de Lyon disposant déjà de cette donnée.

À l'appui de cette cartographie, une analyse et interprétation de l'orthophotographie seront conduites afin de mettre en exergue les enjeux en matière de biodiversité et proposer des orientations et recommandations pour favoriser la préservation. Cette trame noire sera élaborée conjointement avec les communes et le SIGERLY. Elle apportera des recommandations de gestion de l'éclairage artificiel à destination des collectivités compétentes sur l'éclairage public et des acteurs privés qui devront poursuivre les travaux pour élaborer et définir, en application et en déclinaison, le plan d'actions opérationnel au sein des schémas directeur d'éclairage.

Afin de cadrer les conditions de mutualisation de cet achat d'orthophotographie nocturne, il est proposé une convention constitutive du groupement de commande entre la Métropole et le SIGERLY.

## II - Objectifs

La convention permet de fixer les conditions de financement de cet achat, le SIGERLY étant désigné coordonnateur du groupement de commande. Il sera en charge de passer et d'exécuter un marché public pour la réalisation d'une orthophotographie aérienne et les prétraitements de système d'information géographique (SIG), en 6 classes d'intensité lumineuse du territoire commun à la Métropole et au SIGERLY, ainsi que du territoire des 8 communes adhérentes au SIGERLY situées hors Métropole, en excluant le territoire de la Ville de Lyon.

## III - Financement

Le coût prévisionnel de l'acquisition de l'orthophotographie nocturne et des frais concourant à la procédure de marché est estimé à 76 000 € TTC.

Le SYGERLY, en tant que coordonnateur du groupement de commande, paiera directement aux prestataires les dépenses de la prestation, les frais de publicité, de reprographie, et autres frais liés au marché. Il adressera à la Métropole, après désignation du titulaire du marché, une demande de remboursement chiffrée et détaillée, présentant un état récapitulatif de l'ensemble des dépenses payées par le SYGERLY visé par le comptable public.

Les dépenses totales estimées seront réparties ainsi :

- 50% pour la Métropole,
- 50% pour le SIGERLY ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - la constitution d'un groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un marché public en vue de l'acquisition d'une orthophotographie nocturne,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le SIGERLY.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, estimée à 38 000 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 011 - opération n° 0P27O9166.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284344-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
---